

SOUS EMBARGO 29 JANVIER 11H

Accessibilité en France : **TOUTES & TOUS** concerné·e·s !



#FranceAccessible #CestLaBase

9 personnes sur 10 éprouvent des difficultés
d'accessibilité lors de leurs déplacements

Résultats de la consultation APF France handicap - Ifop

DOSSIER DE PRESSE

CONTACTS PRESSE

APF France handicap : Sophie Lasbleis sophie.lasbleis@apf.asso.fr - 01 40 21 10 93-06 89 74 97 37
Immédias : Jean-Claude Roux : 06 07 57 60 30 et Anne Rabasse : 06 62 59 41 41

SOMMAIRE

SOUS EMBARGO 29 JANVIER 11H

Accessibilité en France : toutes et tous concerné·e·s

- ➔ Une enquête d'envergure qui confirme que les personnes valides se sentent aussi concernées
- ➔ Accessibilité : un retard français
- ➔ À la veille de grandes échéances, il est urgent d'agir !

1/ Résultats de la consultation : une grande majorité de citoyennes et citoyens insatisfait·e·s

- L'expérience de difficultés d'accessibilité lors des déplacements : une réalité pour près de 9 personnes sur 10
- L'accessibilité de la voirie recueille le plus haut niveau d'insatisfaction
- Accès aux transports en commun : une fracture territoriale saillante
- Lieux et espaces dédiés à la santé : les pharmacies "bonnes élèves"
- Espaces publics et espaces privés : des niveaux d'appréciation éclatés
- 6 répondant·e·s sur 10 ont éprouvé des difficultés pour trouver un logement adapté à leurs besoins

2/ Focus sur les 14 métropoles de plus de 410 000 habitant·e·s

3/ L'évolution de l'accessibilité en France : rien ne bouge depuis plus de 40 ans

- Des lois non appliquées
- Les Ad'AP, un dispositif insuffisant

4/ Les revendications d'APF France handicap : pour une France accessible

Annexes :

- Présentation des résultats de la consultation Ifop
- Livret "MUNICIPALES 2020 - Liberté, égalité, fraternité #CestLaBase"

Accessibilité en France : toutes et tous concerné.e.s

Depuis sa création, APF France handicap est engagée dans un combat pour faire progresser l'accessibilité, convaincue que faire avancer la société sur ce sujet est indispensable non seulement pour les personnes en situation de handicap mais plus largement pour l'ensemble de la population.

Aussi, pour étayer cette conviction à la veille de grandes échéances politiques, APF France handicap a décidé de réaliser avec l'ifop, une consultation nationale pour connaître le **ressenti de l'ensemble de la population française sur le "bien vivre" dans sa ville ou sa commune** en matière de déplacements, d'accès au logement, aux commerces, aux loisirs...

→ **Une enquête d'envergure qui confirme que les personnes valides se sentent aussi concernées**

Près de 12 000 Français.e.s concerné.e-s ou non par le handicap ont répondu : une enquête inédite par son ampleur.

Le constat est sans appel : **9 personnes sur 10 éprouvent des difficultés d'accessibilité lors de leurs déplacements !**

En effet, et la consultation APF France handicap – Ifop en est une nouvelle illustration, l'accessibilité universelle concerne toute la population notamment :

- ✓ **Les personnes âgées**, pour des questions de fatigabilité : l'INSEE montre que près de 25 % de la population aura plus de 65 ans d'ici une dizaine d'années ;
- ✓ **Les personnes en situation de handicap**, quelle que soit la déficience concernée (auditive, cognitive, mentale, motrice, psychique, visuelle) : l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) évalue que ce type de public représente entre 10 à 15 % de toute population ;
- ✓ **Les familles** pour les 2,5 millions de poussettes qui circulent chaque jour ainsi que les quelque 700 000 femmes enceintes ;
- ✓ **Les usagers des transports**, car quiconque a déjà effectué un voyage avec des bagages rencontre des difficultés du fait de l'inaccessibilité ;
- ✓ **Les livreurs**, manutentionnaires et déménageurs.



→ **Accessibilité : un retard français**

Aujourd'hui en France, que ce soit dans les grandes agglomérations, les villes moyennes ou dans les zones rurales, des millions de personnes ne peuvent accéder facilement et en toute autonomie aux infrastructures publiques et privées du fait de leur conception architecturale.

Au quotidien, de nombreux citoyens ont des difficultés pour se déplacer : manque de moyens de transports ou moyens de transports inaccessibles, détériorés ou trop anciens, coût élevé, trottoirs encombrés et/ou non adaptés aux piétons.

Malgré **trois lois en matière d'accessibilité depuis 1975, la France accuse un retard énorme dans ce domaine**. Les reports s'accumulent, les dérogations et autres souplesses législatives pénalisent quotidiennement l'ensemble de la population française.

→ À la veille de grandes échéances, il est urgent d'agir !

À quelques jours de la **Conférence nationale du handicap** prévue le 11 février prochain, date anniversaire des 15 ans de la loi "handicap", APF France handicap attend du président de la République et du gouvernement des mesures fortes et concrètes en faveur des personnes en situation de handicap.

Par ailleurs, en mars prochain auront lieu les **élections municipales**. L'association attend des futurs élus locaux un engagement fort dans la mise en accessibilité de leur ville, leur commune.

Enfin, en 2024, non seulement, la loi sur les **Ad'AP** (Agenda d'Accessibilité programmée) arrivera à son terme mais la France accueillera également les **Jeux olympiques et paralympiques** d'été. Un certain nombre de métropoles sont concernées. Il est urgent que les pouvoirs publics, les partenaires institutionnels publics et privés, de concert avec les associations, se mobilisent pour que l'accessibilité universelle avance enfin.

La France se doit d'être à la hauteur de ces rendez-vous majeurs. Il est plus que temps de rendre ce pays enfin accessible à toutes et tous !

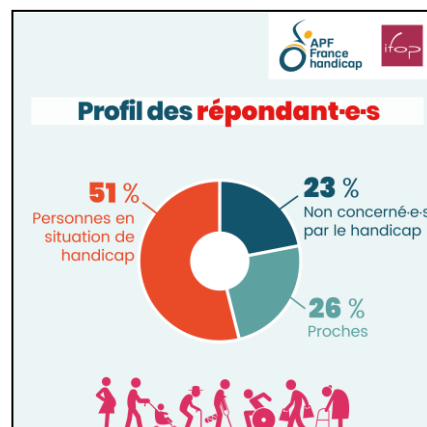
L'accessibilité universelle, unique condition de l'accès à tout pour toutes et tous :

- ✓ **Élément moteur de la cohésion de la société.**
- ✓ **Garantie de la participation sociale** de l'ensemble des citoyens.
- ✓ **Condition d'égalité entre les citoyen-ne-s**, principe fondateur de notre République. Si l'accessibilité est souvent perçue comme une norme, elle est avant tout un droit fondamental, une nécessité sociale et un bien collectif indispensable au "vivre ensemble".
- ✓ **Facilitatrice de l'autonomie des personnes**, en ce qu'elle rend possible le fait de pouvoir comprendre, disposer d'une information ou d'une prestation et accéder à tous les biens et services de la société.
- ✓ **Facteur de développement durable ainsi qu'un atout économique.** La mise en accessibilité constitue un marché potentiellement important tel que le promeut la Commission européenne. Ainsi, par exemple, la Banque mondiale évalue à entre 15 et 20 % les pertes pour le secteur du tourisme en raison de l'inaccessibilité des infrastructures.

1/ Résultats de la consultation : une grande majorité de citoyennes et citoyens insatisfaits

Cette enquête en ligne, réalisée du 30 septembre au 30 décembre 2019, auprès de 12 000 citoyen·ne·s en situation de handicap ou pas, dresse un constat sans appel des difficultés en matière d'accessibilité auxquelles sont confronté·e·s les Français·e·s dans leur vie quotidienne.

L'analyse des résultats montre que cette problématique ne saurait être résumée au handicap seul. En effet, tous les publics se sentent concernés par le sujet : personnes avec poussette ou amenées à porter des objets lourds ou encore femmes enceintes par exemple.



- **L'expérience de difficultés d'accessibilité lors des déplacements : une réalité pour près de 9 personnes sur 10**

Signe de l'acuité de la problématique, **plus d'1 répondant-e sur 2 déclare rencontrer souvent des difficultés d'accessibilité lors de ses déplacements** (57 %) et ils sont **près de 9 sur 10 à indiquer y être confrontés au moins de temps en temps** (86 %).

Si assez logiquement, les personnes en situation de handicap font davantage état de difficultés (67 % en rencontrent souvent des difficultés), la problématique n'épargne pas pour autant les personnes valides (33 %).



« Ayant eu des parents malades et handicapés et désormais me déplaçant avec des poussettes, je me suis trouvé confrontée aux pannes d'ascenseur, trottoirs trop hauts, trop étroits, trottoirs trop en devers qui nous renvoient sur la chaussée, pas de bateaux pour en descendre à d'autres endroits, trains trop hauts pour monter avec une poussette exceptés les T.E.R. Pour accéder à une rampe, il faut faire un détour et souvent cette rampe n'est pas indiquée. Dans les grands magasins, articles trop hauts pour faire ses achats seul. »

Anonyme - Femme valide se déplaçant avec une poussette

« Dans ma ville, l'accessibilité est très restreinte pour les personnes à mobilité réduite. Les transports ne sont pas adaptés, il n'y a pas d'ascenseur pour accéder au métro. Il arrive souvent que les lieux publics ne soient pas accessibles en fauteuil roulant. Les bus roulent trop vite et freinent brusquement. L'accès aux logements aménagés est fastidieux et insuffisant. »

Anonyme - Femme atteinte de troubles psychiques

• L'accessibilité de la voirie recueille le plus haut niveau d'insatisfaction

Près des ¾ des personnes interrogées sont insatisfaites (72 % dont 35 % « pas du tout satisfaites »).

Là encore, si l'insatisfaction est plus marquée chez les personnes en situation de handicap (74 %), elle n'en demeure pas moins prégnante chez les personnes valides (65 %).

Le niveau d'insatisfaction le plus élevé s'observe à nouveau parmi les répondant·e·s amené·e·s à se déplacer régulièrement avec une poussette qui se montrent les plus insatisfait·e·s (81 %).



« Entre les deux écoles ainsi qu'un peu partout dans le village, les trottoirs sont inaccessibles. Des trous y sont depuis des années... Dur dur de s'y faufiler avec la poussette sans se mettre sur la route ! »

Anonyme - Femme valide se déplaçant avec une poussette

« Le problème c'est la voirie : trottoirs impraticables, passages pour piétons pas du tout aux normes, pavés, automobilistes indécents ou qui se garent sur les places PMR... et la police municipale incompétente ou qui n'en a cure. »

Anonyme - Femme atteinte de maladie invalidante entraînant une déficience motrice et une déficience visuelle

• Accès aux transports en commun : une fracture territoriale saillante

Après la voirie, c'est **cette thématique qui suscite les jugements les plus critiques avec un niveau d'insatisfaction majoritaire** (55 % dont 25 % « pas du tout satisfaites ») en réponse à la question « En matière de déplacement dans la ville, la commune, diriez-vous qu'il est facile ou non de se déplacer en transport en commun ? ».

L'analyse du niveau d'insatisfaction par catégorie d'agglomération met en évidence un clivage territorial marqué.

Ainsi, 72 % des habitant·e·s des communes rurales se montrent très critiques et font part d'un sentiment d'abandon.



« J'habite dans un lieu-dit et pour sortir il faut prendre la voiture car il n'y a aucun moyen de transport en commun. En ville il est difficile de se garer. Dans la commune qui est plus proche il n'y a qu'un bar et une petite épicerie. On se sent isolé de tout. Sans véhicule on est coincé dans mon lieu-dit. C'est assez difficile donc de pratiquer une activité. »

Anonyme – Homme ayant des problèmes de vue

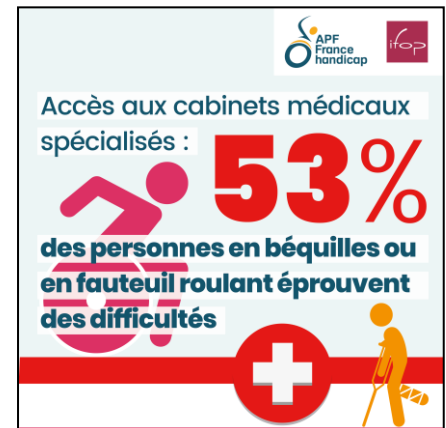
« Régulièrement des problèmes quant aux bandes d'informations sonores dans les transports en commun ne fonctionnent pas (très faible volume) ce qui rend difficile de se repérer sur le trajet ! Il m'est déjà arrivé de rater mon arrêt de descente à cause de cela. »

Anonyme - Femme ayant une déficience visuelle

- **Lieux et espaces dédiés à la santé : les pharmacies "bonnes élèves"**

Les pharmacies obtiennent le plus haut niveau de satisfaction mesurée dans cette enquête (81 %). **83% des personnes jugent facile de se rendre dans les pharmacies de leur commune.**

Les cabinets médicaux et paramédicaux suscitent en revanche des **jugements plus mitigés** avec 43 % d'insatisfait-e-s et 52 % parmi les personnes se déplaçant en fauteuil ou en béquilles. Enfin, une distinction doit être faite entre les cabinets médicaux généralistes et les cabinets de médecins spécialistes. Ces derniers étant jugés plus difficiles d'accès (46 % contre 39 %).



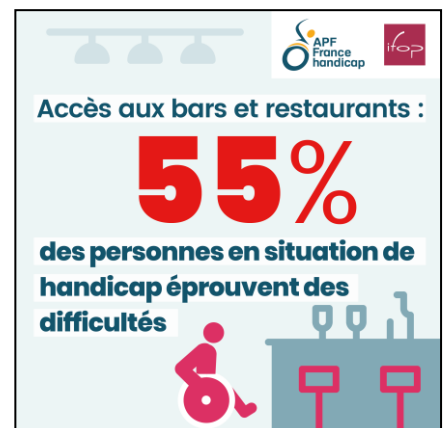
« Mon cardiologue a des escaliers à la porte principale et 10 escaliers pour atteindre le secrétariat. Rien n'est aménagé. Mon médecin traitant a un SAS d'entrée avec deux portes qu'il faut tirer, et pas de place pour moi dans sa salle d'attente trop petite : j'attends dans le couloir mais ses autres patients n'ont pas la place de passer tellement le couloir est étroit ! »

Anonyme - Femme en situation de handicap

- **Espaces publics et espaces privés : des niveaux d'appréciation écartés**

Les structures privées par rapport **aux structures publiques** enregistrent un **taux d'insatisfaction plus important.**

C'est notamment le cas des **commerces de proximité** et des **bars et restaurants** : **52 % des personnes se disent insatisfaites.** D'ailleurs, les personnes en situation de handicap estiment ainsi majoritairement qu'il est difficile de se rendre dans les petits commerces de bouche (52 %), dans les boutiques (53 %) ou encore dans les bars et restaurants (55 %).



« Certains commerces ne veulent pas faire de travaux d'accessibilité et osent dire qu'ils préfèrent ne pas accueillir de personnes à mobilité réduite plutôt que d'acheter une rampe ou modifier leur entrée. »

Anonyme – Femme ayant une déficience motrice

À l'inverse, les structures publiques bénéficient d'appréciations un peu plus favorables. L'accessibilité des **mairies**, par exemple, est jugée **majoritairement satisfaisante** (61 %). Deux tiers des répondant-e-s estiment aussi que c'est facile de trouver des informations sur la vie locale (67 %) et ils sont 6 sur 10 à considérer aisé de faire des démarches à la mairie (63 %).

Néanmoins, 40 % des personnes jugent difficiles de réaliser des démarches sur le site internet de leur mairie, un chiffre qui monte à 50 % pour les personnes ayant une déficience visuelle.

« L'accessibilité en général pas prise en compte à ce jour dans la commune. Pour faire une démarche tout se trouve à l'étage de la Mairie et donc un employé descend pour notre demande !

1) Faut attendre qu'il soit libre.

2) On ne peut pas visualiser ou s'informer des documents devant être légalement affichés en Mairie puisqu'à l'étage (ex permis de construire, etc.).

3) J'ai dû me battre pour réaliser une place "Handicapé", alors présente et retirée par le maire.

4) Les routes, rues, trottoirs ne sont pas adaptés au handicap et à tous ceux que nous représentons (pour les poussettes, personnes âgées, etc.). »

Anonyme - Homme en situation de handicap.

Enfin, si au global l'accessibilité des **établissements scolaires** suscite la **satisfaction de près de 6 sondés sur 10** (57 %), nous observons des jugements variables d'une structure à une autre.

Les crèches et écoles bénéficient d'appréciations plutôt positives avec respectivement 61 % et 58 % des répondant-e-s qui en jugent l'accès facile. En revanche, l'accès aux établissements du secondaire (47 %) ou aux universités et lieux de formation (51 %) est considéré comme difficile par près d'un-e répondant-e sur deux.

« Les trottoirs sont dans un état déplorable (...) Je ne peux toujours pas récupérer mon fils à l'école. Depuis 2 ans la mairie a eu un retour des élèves et enseignants sur les problèmes d'accessibilité de l'école mais rien n'a été mis en place. »

Anonyme - Femme, atteinte d'une maladie invalidante entraînant des difficultés pour marcher et des problèmes de vue

• 6 répondant-e-s sur 10 ont éprouvé des difficultés pour trouver un logement adapté à leurs besoins

59 % des répondant-e-s et 67 % de personnes en situation de handicap ont éprouvé des difficultés dans leur recherche.

Une nouvelle fois, les personnes se déplaçant avec une poussette se montrent insatisfaites : 62 % d'entre elles ont déjà rencontré des difficultés pour trouver un logement adéquat.

Enfin, 13 % des personnes interrogées (17 % des personnes en situation de handicap) n'ont pas réussi à trouver un logement adapté à leurs besoins (plain-pied, ascenseurs...).



« Lorsque j'ai eu à faire une demande pour un nouveau logement adapté à mon handicap, la secrétaire m'a dit : "y'en a pas, estimez-vous heureuse d'avoir un toit". Je l'ai encore en travers, d'autant plus que ces réponses reviennent souvent, surtout quand mon handicap n'était pas apparent. »

Anonyme - Femme, atteinte d'une maladie invalidante entraînant une déficience motrice (difficultés pour marcher) et de troubles psychiques.

Zoom sur les communes rurales

Au-delà de la problématique de l'accès aux transports en commun très prégnante chez les habitant.e.s des communes rurales qui se sentent isolés, d'une manière générale, **le taux d'insatisfaction concernant l'accessibilité est supérieur à 50 % dans ces communes.**

Ainsi, concernant la voirie, il atteint 75 % d'insatisfaction.

Concernant les lieux publics comme les mairies, les postes, piscines et bibliothèques, il est de 51 % (contre 39 %).

« Petite ville de montagne avec difficulté de stationnement proche mairie-écoles-biblio et MJC. MJC accessible uniquement avec des escaliers. Ludothèque avec entrée exiguë (rampe d'accès mais petite entrée avec vestes et chaussures et pas de passage pour une poussette /un fauteuil roulant adulte ne pourrait pas passer la porte d'entrée). Marches pour se rendre aux toilettes de la ludothèque. Peu de liaison en bus pour se rendre dans ville à côté et à 1h de route de l'hôpital et médecins spécialistes. Si bus nécessité de se rendre à l'unique arrêt en voiture vu l'étendue de la ville et les dénivelés des rues. Trottoirs exiguës et souvent empruntés par les voitures pour stationner. »

Anonyme - Femme valide se déplaçant avec une poussette

2/ Focus sur les 14 métropoles de plus de 410 000 habitant·e·s



Ce classement prend en compte les métropoles au sens administratif du terme. Il est effectué sur la base du critère de l'expérience de difficultés d'accessibilité au quotidien et reprend le pourcentage de répondant·e·s déclarant être rarement ou jamais gêné·e·s dans leurs déplacements.

Établi à partir du ressenti des personnes, ce classement ne préjuge pas des volontés politiques d'un certain nombre de métropoles.

Difficile toutefois de se féliciter : ce classement est établi sur un taux de satisfaction globalement très faible, il est égal ou inférieur à 30 %.

Villes olympiques en 2024 : il reste du travail !

Si la métropole parisienne est en première ligne, d'autres métropoles sont également concernées par les Jeux olympiques et paralympiques de 2024, notamment Marseille mais aussi Toulouse, Bordeaux, Nice, Lille et Nantes. Compte-tenu des résultats obtenus par ces métropoles, force est de constater que nous ne sommes pas prêts en matière d'accessibilité pour accueillir dignement les JOP dans 4 ans.

3/ L'évolution de l'accessibilité en France : rien ne bouge depuis plus de 40 ans

Depuis 1975, la France peine à se rendre accessible. Malgré trois lois en la matière. Malgré l'évidence que l'accessibilité concerne l'ensemble de la population française.

- **Des lois non appliquées**

En 1975, une loi prévoyait l'obligation d'accessibilité. N'imposant pas de délai, rien n'a été fait. La loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005 demandait, elle, à ce que la société soit rendue accessible en 10 ans. Ce délai n'a pas été respecté. Les agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) sont ensuite venus planifier la mise en accessibilité du pays. Et quasiment rien n'évolue.

À quelques jours des 15 ans de la loi du 11 février, il est urgent de rendre enfin l'accessibilité universelle.

- **Les Ad'AP, un dispositif insuffisant**

Les Ad'AP, introduits par le gouvernement en 2014, **sont des outils de programmation de mise en accessibilité d'un établissement recevant du public** (une école, un cinéma, un restaurant, une agence Pôle emploi, etc.) **ou d'un service de transport**.

Cependant, un an après la première échéance de mise en accessibilité prévue par ce dispositif, **APF France handicap déplore le manque de pilotage et d'intérêt du gouvernement pour cette question**. Il n'existe en effet qu'un très faible nombre d'indicateurs publics concernant l'état d'avancement de ces Ad'AP et de la mise en accessibilité des établissements concernés.

De plus, **annoncé en septembre 2017 par le Premier Ministre à l'occasion du Comité interministériel du handicap** – « *Nous réaliserons en transparence le bilan des d'Agendas d'Accessibilité Programmée en 2018* » – **le rapport de la mission IGAS / IGF n'est toujours pas publié**.

Pour illustrer les profondes défaillances du dispositif, en mars 2019 (date limite de dépôt d'Ad'AP), **les pouvoirs publics annonçaient que 690 000 établissements recevant du public s'étaient inscrits dans le cadre d'un dispositif d'Ad'AP**, alors que le nombre total d'ERP demeure inconnu. À noter **qu'un dépôt Ad'AP peut être aussi une demande de dérogation partielle ou totale...** à l'accessibilité, et ce sans aucune donnée sur le nombre de dérogations demandées.

De plus, le ministère souligne que plus de 300 000 établissements recevant du public ont attesté être accessibles et par conséquent, ne sont pas obligés de déposer des Ad'AP.

Or, APF France handicap a mené en Pays de la Loire **un testing sur 442 établissements, montrant 86 % des établissements qui se sont déclarés accessibles sur l'honneur à la préfecture, ne le sont pas en réalité !**

Aujourd'hui, APF France handicap demande l'effectivité d'un plan de contrôle et l'application de sanctions administratives que doivent mettre en place les préfectures, depuis plusieurs mois.

Le bon exemple de la préfecture de Vendée mobilisée pour l'accessibilité

APF France handicap tient à saluer l'initiative de la préfecture de Vendée qui s'engage dans un plan de contrôle et de sanctions sur l'accessibilité des établissements recevant du public dans tout le département. Prévu par la loi et les textes réglementaires, la préfecture de Vendée est pourtant la première à mettre en place une action de ce type. Avec cette démarche, la préfecture souhaite envoyer un signal fort aux retardataires qui ne seraient pas en conformité avec la loi. APF France handicap soutient cette action et appelle les autres préfectures à s'engager dans ce sens.

4/ Les revendications d'APF France handicap : pour une France accessible

Dans la droite ligne de la Convention internationale des droits des personnes handicapées, ratifiée par la France en 2010, et notamment son article 9 sur l'accessibilité, APF France handicap revendique l'effectivité du droit à la mobilité sans entrave c'est-à-dire :

- **Un environnement sans obstacles** *via* la mise en œuvre systématique des principes de conception et d'accessibilité universelles pour tous les produits, services, espaces de vie (espaces publics ; cheminements ; bâtiments publics et privés, d'habitation, d'enseignement, de travail, de loisirs, de santé, de culte ; commerces ; réunions et débats publics ; dispositifs de vote), transports et outils d'information et de communication, avec une facilité et une qualité d'usage pour toutes et tous.
- **L'évolution du concept de l'accessibilité vers l'ACCEV®** (Accessibilité et Convenance des Espaces de Vie), la Haute Qualité d'Usage® (HQU) permettant d'atteindre la satisfaction de tout usager.

À la veille de la Conférence Nationale du Handicap et des 15 ans de la loi "handicap" de 2005, APF France handicap demande au président de la République et au gouvernement de :

- Mettre en place une campagne de communication grand public expliquant que l'accessibilité est un enjeu sociétal qui concerne l'ensemble de la population. L'objectif : briser le double amalgame accessibilité = handicap = personne en fauteuil roulant lesquelles ne représentant que 1 % de la population française.
- Rappeler l'existence d'outils tels les prêts à 0,1 % octroyés par la Caisse des Dépôts et Consignations et BPI France aux collectivités territoriales et aux acteurs privés.
- Réactiver une instance nationale réunissant les pouvoirs publics, les principales branches professionnelles, et les associations, afin de créer et/ou de maintenir des dynamiques collectives, à l'instar de ce que fut par exemple l'OBIACU (Observatoire Interministériel à l'Accessibilité & la Conception Universelle).
- Engager des sanctions administratives envers les acteurs manifestement récalcitrants, comme le fait actuellement la Préfecture de Vendée.
- Octroyer des moyens dignes des missions dévolues à la Délégation ministérielle à l'accessibilité et à la Coordination interministérielle à l'accessibilité universelle.
- Mettre à disposition de données statistiques permettant d'objectiver l'état de la situation, et de constituer par là-même un outil d'aide à la décision publique.

En ce sens, lors de sa visite en France en octobre 2017, la Rapporteuse spéciale de l'ONU, Madame Catalina Devandas-Aguilar, avait particulièrement souligné l'absence de données statistiques sur le handicap en général et l'accessibilité en particulier.

Concernant les établissements recevant du public

- Faire respecter les obligations d'accessibilité et appliquer dès maintenant les sanctions pour tous les établissements recevant du public.

Concernant les transports

- Rendre effectif le droit aux transports sur tout le territoire : mettre en accessibilité l'ensemble des moyens de transports publics et soutenir le développement d'une offre complémentaire de transports adaptés, sur tout le territoire, avec une amplitude horaire et un tarif équivalents aux transports publics.

Concernant le logement

- Revenir à 100 % de logements accessibles.
- Respecter l'obligation d'ascenseur à R+3 sans dérogation.

À quelques semaines des élections municipales, APF France handicap interpelle les candidats avec un document dédié "MUNICIPALES 2020 - Liberté, égalité, fraternité #CestLaBase".

Voir annexe 2